



La « grille développement durable » ci-dessous, devra être complétée à partir des enjeux propres au territoire qui seront ressortis du diagnostic, pour chaque finalité.

LISTE 1 : 30 CRITERES DE DEVELOPPEMENT DURABLE AUTOUR DES 5 FINALITES

Finalité 1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère :

Le projet prend-il en compte les effets du changement climatique ? Permet-il de progresser dans la lutte contre les changements climatiques ou dans l'adaptation du territoire aux changements climatiques ?

1. Diminution des pressions sur le sol, l'eau, l'air, la biodiversité, adaptation des espaces agricoles aux évolutions du climat.
2. Économie de la ressource en eau.
3. Développement de la couverture végétale comme piège à CO2.
4. Diminution des émissions de gaz à effet de serre, développement des liaisons douces et incitation à l'éco-mobilité.

Finalité 2. Préservation des milieux, de la biodiversité, protection des milieux et des ressources :

Le projet permet-il de préserver, les ressources et la biodiversité ?

5. Préservation et restauration des continuités écologiques.
6. Amélioration de la connaissance et valorisation de la biodiversité (nature remarquable et ordinaire)
7. Protection de la ressource eau et des milieux aquatiques.
8. Protection des ressources sol et sous-sol (lutte contre l'artificialisation, utilisation de matériaux recyclés ou renouvelables)

Finalité 3. Épanouissement de tous les êtres humains :

Le projet contribue-t-il à l'épanouissement individuel et à l'amélioration de la qualité de vie pour tous ?

9. Appropriation du patrimoine naturel et culturel local et renforcement du sentiment d'appartenance.
10. Accès aux sites de nature pour les personnes à mobilité réduite.
11. Diminution des risques naturels (inondations, glissements de terrain, retrait-gonflement...)
12. Contribution à la lutte contre le chômage et l'exclusion
13. Prise en compte de la multi-fonctionnalité des sites
14. Limitation des impacts sur la santé (choix des espèces si plantations, choix de matériaux,...)
15. Gratuité des transports et de l'accès aux sites d'intérêt général (nature, musée...)



Finalité 4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations :

Le projet favorise-t-il la cohésion sociale, la solidarité entre territoires (notamment amont-aval) et entre générations ?

16. Renforcement de l'identité du territoire.
17. Lutte contre la précarité, la pauvreté
18. Sécurité des individus et des biens
19. Appropriation collective du territoire.
20. Partage et capitalisation de connaissances, expériences, savoir-faire avec les plus jeunes, les femmes, néo-résidents, touristes, personnes âgées, jeunes retraités (Notamment culture du risque).
21. Ouverture et échange d'expériences avec d'autres territoires et populations, entre réseaux d'acteurs.
22. Subsidiarité pour favoriser le partage des responsabilités.
23. Mise en place de démarches d'information, de sensibilisation, de participation pour mettre au point des stratégies, des projets partagés.
24. Meilleure responsabilisation de tous les acteurs et de la population.
25. Prise en compte de la dimension prospective pour une amélioration des sites appropriée aux générations futures.

Finalité 5. Dynamique de développement suivant des modes de consommation et production durables :

Le projet contribue-il au développement d'un mode de vie plus durable et de pratiques responsables ?

26. Développement d'activités économiques, sociales et solidaires.
27. Développement de compétences nouvelles pour une gestion durable des milieux et paysages.
28. Intégration de critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics, utilisation de matériaux recyclés et/ou renouvelables, ...)
29. Création, maintien d'emplois.
30. Exemplarité de l'action pour d'autres collectivités (chantier, propre,...)